

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 08

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

07/12/2022

24 présents : *Avressieux* : REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : VERGUET Nicolas. *Champagneux* : SAUNIER Elise, CAGNIN Georges. *Domessin* : HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, LESAGE Claude. *La Bridoire* : VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : FERRARI Myriam, YACONO Céline, BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : ARGOUD Yves. *Saint Béron* : PERROT Alain. *Saint Genix les Villages* : COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : CEVOZ-MAMI Christian.

08 Pouvoirs : ANDRE Valérie à LESAGE Claude, PICHE Barthélémy à HERRAULT Françoise, BERTHIER Yves à CEVOZ-MAMI Christian, JOURDAN Véronique à VITTOZ Philippe, LOMBARD Daniel à BERTHOLLIER Christian, LARDE Alain à PERROT Alain, VERRIER Muriel à PICARD Marie-France, CORMIER Philippe à REVEL Daniel.

03 Absents : BOURBON Marie-Christine, BILLON Pierre, BARBIN Régine.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE « CONTIN FORET » : Augmentation de la subvention d'Equilibre 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2022 ;
- Vu la délibération du 29 mars 2022 n°2022_03_29_11 relative aux avances remboursables et subventions d'équilibre des budgets annexes ZAE.

Les éléments suivants sont rappelés à l'Assemblée :

Suite à la décision de préempter un terrain au sein de la ZAE Contin Foret, il est nécessaire de prévoir les crédits pour permettre l'achat dudit terrain. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir une décision modificative budgétaire.

Néanmoins, pour équilibrer cette décision modificative budgétaire, le budget principal doit augmenter le montant de la subvention d'équilibre prévue initialement.

Lors du vote du budget primitif, une subvention d'équilibre d'un montant de 62 393,25€ a été prévue pour équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe.

Il est proposé de porter la subvention d'équilibre à 127 393,25€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **DECIDE** de verser une subvention d'équilibre maximum de **127 393,25€** du Budget principal au Budget annexe ZAE « Contin – Foret » et ce, afin de préserver l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce Budget ;

➤ **PRECISE** que cette somme sera inscrite au Budget 2022 des deux Budgets respectifs ; une décision modificative sera prise en ce sens ;

➤ **MANDATE** le Président pour la signature de toutes les opérations nécessaires au versement de cette subvention.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET

